

TRANSITION IR-OPS - SYSTÈME DE GESTION & FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT

Point sur les échéanciers de transition

13 février 2014



Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie

Echéanciers

- **Échéanciers introduits par courrier du 2 octobre 2013**
 - Liste des tâches attendues de votre part pour mise en conformité
 - 10 points principaux
 - Signature (=engagement) du DR

Éléments du plan de transition IR-OPS	Référentiel	Date de mise en œuvre envisagée	Référence documentaire associée	Date de réalisation
0. Echéancier de mise en conformité IR-OPS pré-rempli (colonnes 3 et 4) & signé	Arrêté 20/02/13			
1. Acquisition du nouveau référentiel par les acteurs du système de gestion	ORO.GEN. 200 a)4)			
2.1. Organisme complexe ou non (système de gestion)	AMC1 ORO.GEN. 200 b)			
2.2. Définition de la chaîne de responsabilité	ORO.GEN. 200 a)1)2)			
2.3. Désignation d'un responsable sécurité	AMC1 ORO.GEN. 200 a)1)			
2.5. Politique de sécurité	ORO.GEN. 200 a)2)			
2.6. Les processus principaux du système de gestion sont documentés.	ORO.GEN. 200 a)5)			
2.7. Identification des dangers, évaluation et gestion des risques associés, mesures d'atténuation des risques et vérification de leur efficacité	ORO.GEN. 200 a)3)			
2.8. Identification et gestion des risques associés aux activités sous-traitées	ORO.GEN. 205			
2.9. Sensibilisation du personnel à ses responsabilités en termes de sécurité, à la procédure relative aux modifications de la documentation et à la notification d'événements	ORO.GEN. 200 a)5)			
3.1. Mises à jour des manuels en conformité avec l'IR-OPS	ORO MLR. 100			



Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie

dg



Direction générale de l'Aviation civile
Énergie

Echéanciers

- **Quelques points d'attention**

- Connaissez-vous votre classification (complexe/non-complexe)?
- Déclarations « anticipées » de conformité (documentation, système de gestion, formation des personnels)
 - Gestion des non-conformités (notamment issues de l'autorité ARO.GEN.350)
 - Intégration des sous-traitants dans la surveillance de la conformité
 - CMM et SM non désignés à l'autorité / non formellement désignés en interne
- Incohérences chronologiques relevées (l'échéancier se veut chronologique)
 - Pas de demande de CTA avant que la documentation ne soit mise à jour!
 - Acquisition de nouveau référentiel par les acteurs du système de gestion : ce devrait être une des premières actions, car ils vont initier et accompagner la transition
 - Échéances dépassant la date d'expiration du CTA
 - Formation du personnel avant mise à jour de la documentation ou après entrée en vigueur des IR-OPS
 - Déclaration de conformité avant mise à jour de la documentation
 - Audit interne (facultatif) de conformité aux IR-OPS avant mise à jour de la documentation
 - Approbations : la date indiquée doit être celle de demande à la DSAC



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie




DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie

Echéanciers

- Échéanciers reçus
- Demandes de CTA IR-OPS échelonnées de mars à septembre
 - Importante demande en septembre.
 -  **Plus votre demande se fera tard dans l'année, plus il est important de respect les échéances fixées!**
 - En moyenne, la DSAC a un mois pour transformer les CTA.
 - Des augmentations de délai de traitement ont pu vous être demandées
 - Transmission dès que possible souhaitée pour
 - Documentation (manuels/procédure)
 - Demandes d'approbation



N'attendez pas nécessairement la date de demande du CTA IR-OPS, mais transmettez des documents finalisés



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie

Echéanciers

- Demandes de CTA IR-OPS
 - Certaines actions de surveillance liées à la transition IR-OPS pourront exceptionnellement avoir lieu en juillet/août, à la demande de certains exploitants



Une action de surveillance « transition IROPS » tardive, c'est plus de temps de préparation, mais moins de temps pour clôturer d'éventuels écarts empêchant la délivrance du CTA IR-OPS!

Des questions?

